



**Psychologues de l'Éducation nationale
CAPA PsyEN académie de Grenoble du 8 juin 2021
Déclaration liminaire SNES-FSU & SNUipp-FSU**

Tout d'abord nous espérons que vous allez bien car même si les restrictions sanitaires commencent à être assouplies cette année scolaire aura été difficile pour tous les personnels.

Nous allons commencer cette déclaration par aborder le contexte national qui préoccupe les psychologues.

En effet, comme tous les psychologues, les psychologues de l'Éducation nationale ont été choqués de découvrir dans l'arrêté du 10 mars 2021, l'offensive contre la liberté de choix des références théoriques et méthodologiques pourtant définie dans le code de déontologie, et la volonté de restreindre leur exercice à quelques « bonnes pratiques ».

De plus, sous couvert de faire travailler ensemble les membres des équipes pluri-professionnelles - qui le font déjà - et sans aucune concertation avec les organisations syndicales, la loi du 26 avril 2021 sur l'amélioration du service de santé a introduit un amendement modifiant le code de l'éducation. Il ajoute aux missions des PsyEN, celles qui sont définies dans les actions en faveur de la promotion de la santé. Il y est précisé que les PsyEN pourraient être concernés par des activités de bilans, notamment ceux qui concernent la détection précoce de troubles psychiques et en cas de carence des services de la PMI par exemple !

Ces transformations font évoluer les missions vers le médical en étendant les missions des PsyEN à des actions de bilans qui ne les concernaient qu'indirectement jusqu'à présent. Mais de plus, elles soumettent les psychologues aux demandes potentielles des ARS.

Enfin, la proposition de loi déposée par quelques députés du groupe LR vise, par la création d'un Ordre professionnel des psychologues :

- à mettre sous contrôle les pratiques et la « bonne conduite » des psychologues,
- à rédiger un code de déontologie au mépris de l'existant, qu'actualisent régulièrement et collectivement depuis 1961, les associations et organisations de psychologues au sein du CERédépsy,
- à sanctionner par le retrait du droit d'exercer les psychologues non conformes.

La crise sanitaire et la montée des troubles psychiques observés dans la population sont prétexte à la **restriction de l'intervention des psychologues** à la santé mentale, oubliant que

les champs d'exercice sont variés (Justice, travail, Éducation, action sociale...) et que les missions sont plus larges que le diagnostic et l'intervention protocolisée auxquels on voudrait les limiter.

Les psychologues de l'Éducation nationale et tous les psychologues des services publics sont concernés aussi.

La FSU appelle tous les psychologues à s'opposer à toute forme d'ordre professionnel qui aboutirait à nier la diversité et la richesse de leurs pratiques en lien avec l'histoire de la discipline et de ses fondements théoriques.

Ce dont les psychologues ont besoin, c'est d'une reconnaissance à part entière de leur profession et de nombreuses créations de postes dans des services publics renforcés, permettant à chaque psychologue de déployer toutes ses missions, de prévention, de soutien psychologique, et d'aide au développement, dans le respect de la dimension psychique de la personne.

C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à la mobilisation et aux rassemblements prévus le 10 juin avec d'autres organisations pour dénoncer les manœuvres visant la remise en cause de la pluralité des approches en psychologie, l'encadrement des pratiques et la mise au pas des psychologues. Pour notre région académique le rassemblement aura lieu à 13H30 devant la préfecture de Lyon.

Concernant la situation de l'académie :

Nous disions en préambule que tous les personnels avaient passé une année difficile du fait des conditions sanitaires. C'est le cas pour les PsyEN qui sont amenés à se déplacer sur plusieurs établissements et devant adapter leurs conditions de travail sans avoir encore été équipés en ordinateurs et téléphones portables professionnels alors que nous portons cette demande depuis des mois. C'est également le cas pour les CIO qui sont restés ouverts pendant toute la crise sanitaire, qui ont accueillis un public très nombreux et dont le niveau d'équipement matériel est désastreux. Nous avons donc demandé une audience auprès de la rectrice pour évoquer cette problématique. Nous avons noté qu'un plan d'équipement informatique des CIO a été initié. C'est un premier pas mais les conditions de travail des PsyEN que ça soit dans le premier degré ou dans le second reste du fait des conditions matérielles, d'un budget exsangue très difficile.

Dans le premier degré, l'équipement informatique et en tests psychométriques est laissé à la discrétion des mairies, ou des regroupements de communes, actant de fait des inégalités territoriales criantes.

De plus la question des postes et du recrutement reste très préoccupante. Les conditions de travail des PsyEN s'aggravent avec des secteurs de plus en plus chargés alors que les besoins des élèves et des familles des étudiants sont criants pour la construction de leur avenir, cette génération dont la scolarité est littéralement mitée par l'épidémie de covid-19. La question des moyens est donc plus que jamais cruciale.

Quelle est la réponse du gouvernement?: 210 postes au concours en 2021 qui ne permettront pas de compenser les départs à la retraite, 130 postes pour le premier degré, 80 postes pour le second degré alors qu'on demande aux PsyEN d'être sur tous les fronts.

Pour l'académie 6 entrants pour les EDO, 7 pour les EDA. L'absence de recrutements suffisants depuis plusieurs années, augmente la part de personnels précaires (jusqu'à 35%), laisse de nombreux postes vacants sur le terrain et ne permet pas aux PsyEN de déployer toutes leurs missions en direction des enfants, des adolescents, des familles et des équipes. Pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens, (un psychologue pour 800

élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues. Mais le ministère préfère manifestement l'externalisation des prises en charge au développement d'un corps de psychologues spécifiquement formés et qualifiés !

Cette **CAPA va examiner l'avancement accéléré d'échelon** de 11 PsyEN de l'académie pour les deux échelons concernés.

La nouvelle carrière et les nouvelles grilles indiciaires, malgré leurs insuffisances notables devaient constituer une première revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels. Elles ne sont toutefois qu'une première étape vers notre revendication d'une revalorisation plus générale.

L'avancement d'échelon est très important pour les PsyEN dans une période où **la revalorisation est plus que jamais nécessaire** et où bien des revendications restent à faire aboutir : plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, réduction de la durée des premiers échelons afin de rendre nos métiers plus attractifs, passage automatique à la hors-classe en fin de classe normale, accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre, retrait du jour de carence...

L'avancement automatique pour la plupart des échelons constitue une avancée significative pour nos collègues qui pourront anticiper la progression de leur salaire et ne plus être soumis aux aléas des inspections. Toutefois, nous déplorons que les nouvelles modalités prévoient encore pour deux échelons des rythmes d'avancement différenciés. Le SNES-FSU continue de **revendiquer l'avancement de tous au rythme commun le plus rapide**. Avec quatre années de recul, nous constatons effectivement que l'évaluation liée aux rendez-vous de carrière est loin d'être probante et fiable et continuons de réclamer une évaluation totalement déconnectée de l'avancement d'échelon.

Franck CELLE Commissaire paritaire SNUipp-FSU
pour les PsyEN – EDA

Frédérique PENAIRE Commissaire paritaire SNES-FSU
Pour les PsyEN-EDO et DCIO